

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
ET DE LA RECONSTRUCTION DE L'ARMEE

DIRECTION DE CABINET

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION DE LA RECONVERSION

SECRETARIAT COMMUN

N° 026/MDNRA/DIRCAB/DGRH/DR/SEC



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité - Dignité - Travail

Bangui le, 21 AVR 2021

Le Ministre

A

*Monsieur le Président de la Haute Autorité Chargée
de la Bonne Gouvernance.*

-Bangui-

Objet : Communication des informations relatives aux missions des
Forces Armées Centrafricaines (FACA) sur les barrières.

Réf : Lettre n°134/HABG//P/VP/RG. du 03 juin 2021

Par lettre mentionnée en référence, vous avez sollicité tous les textes légaux et réglementaires fixant les divers frais, taxes et menus recettes perçus par les Forces Armées Centrafricaines (FACA) dans le cadre de leurs activités sur les barrières installées dans les différents points de contrôle des axes routiers sur tout le territoire.

Il y'a lieu de vous préciser que dans le cadre des opérations de contrôle de routine et de sécurisation par les éléments des Forces Armées Centrafricaines (FACA) déployés sur les barrières, aucune disposition légale ou réglementaire n'est prise pour imposer aux usagers des frais ou taxes quelconques.

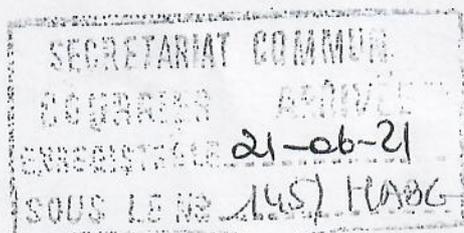
Par conséquent, tout acte ne relevant pas de la sécurité des biens et des personnes posé par le militaire n'engage que son entière responsabilité.

Daignez recevoir, l'expression de ma haute considération.

Pour la Ministre de la Défense Nationale
et de la Reconstruction de l'Armée

Par Ordre

Le Colonel, Directeur de Cabinet



Joachim SILLA